

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE CHEF DE TRAVAUX D'ART PRINCIPAL

SESSION 2018

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission	3
A) Le rappel de l'épreuve	3
B) Le jury.....	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de cet examen professionnel	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	4
1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations.....	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	5
3) L'entretien-discussion	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	5

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

Selon les articles 5, 6 et 7 de l'arrêté du 18 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys, « l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal comporte une épreuve orale unique d'admission d'une durée de trente minutes.

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury. L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur son expérience professionnelle et sa motivation.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.

L'entretien avec le jury vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat et à apprécier :

- ses motivations, ses capacités à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux chefs de travaux d'art principaux ;
- l'élaboration et/ou la réalisation et/ou la mise en place de projets d'établissement et/ou d'ateliers ;
- son expertise dans un domaine et/ou ses compétences de coordination d'équipes et/ou de projets ;
- son investissement dans les activités de transmission du savoir-faire au sein de l'établissement et éventuellement à l'extérieur ;
- ses aptitudes au management.

Au cours de l'entretien, le jury dispose du dossier du candidat.

Le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture, sur les politiques publiques concernant la filière des métiers d'art et sur les connaissances techniques et leur évolution.

Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

En vue de l'entretien d'admission, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère chargé de la culture.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (...) qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

Seuls peuvent être inscrits sur cette liste les candidats qui ont obtenu une note, fixée par le jury, qui ne peut être inférieure à 10 sur 20 ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Nicolas HOUZELOT, administrateur civil hors classe, directeur adjoint, Archives nationales.

Membres de ce jury :

- Monsieur Jean-Christophe BONNISSENT, attaché d'administration de l'État hors classe, chargé de mission, mission emploi et diffusion de la langue française, délégation générale à la langue française et aux langues de France ;

- Madame Isabelle COLSON, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », ingénieure conseil, service des musées de France, direction générale des patrimoines ;
- Madame Aline CYMBLER, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », cheffe de service des ateliers muséographiques, direction médiation programmation culturelle, musée du Louvre.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 3 mai au 7 juin 2018
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 23 novembre 2018
Dates des épreuves orales	Du 12 au 18 décembre 2018
Réunion d'admission	Le 18 décembre 2018

B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Pour l'épreuve orale sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations Le jury a été étonné par le décalage entre le nombre de candidats inscrits initialement (34) et le nombre de dossiers RAEP (21) transmis. La question se pose de savoir si les candidats remplissant les conditions pour se présenter à cet examen professionnel sont démotivés par la constitution de ce dossier, ou bien si l'offre de formation qui leur est faite pour la préparation de ce dossier est suffisante. Dans la présentation du « projet » destiné à mettre en valeur les compétences et l'expérience des candidats, il est recommandé de plutôt opter pour un projet au cœur du métier exercé, plus qu'un projet « périphérique ».

2) La présentation du parcours professionnel

Le jury a été étonné par le nombre de candidats ne maîtrisant pas les 10 minutes maximum de durée d'exposé. C'est un temps qui appartient totalement aux candidats, et le jury attend par conséquent un exposé reposant sur un plan bâti, plutôt que sur une addition d'informations qui n'ont pas nécessairement de liens entre elles. Dans un souci d'équité, le jury a interrompu les candidats à l'issue des 10 minutes, en leur proposant néanmoins de livrer une phrase conclusive. Plusieurs candidats ont répété le contenu de leur dossier RAEP, ce qui n'est pas nécessairement une bonne idée, le jury l'ayant déjà lu. Les candidats les mieux notés ont livré un exposé construit, fait de rappels d'expériences professionnelles et de compétences, mais aussi de perspectives et de hauteur de vues. Enfin, du point de vue de la motivation, essayer d'obtenir le grade de principal du corps des chefs de travaux d'art, ne peut pas reposer sur la seule reconnaissance d'une trajectoire ou des mérites des candidats.

3) L'entretien-discussion :

Comme dans tout oral d'examen professionnel ou de concours, les candidats sont invités à bien écouter les questions avant de commencer à répondre. Certains candidats ont coupé tel ou tel membre du jury alors qu'il posait une question, d'autres n'ont pas pris le temps de « digérer » une question pour dans ce cas livrer une réponse qui n'était généralement pas celle attendue. Si les questionnements ont beaucoup reposé sur l'expérience professionnelle et les compétences acquises, certaines questions avaient trait à la structure administrative dans laquelle ils étaient employés. Les quelques questions d'ordre administratif ou général (par exemple sur le statut juridique des structures, quel est le budget de votre établissement, etc....) ont souvent reçu des réponses imprécises, voire faisant preuve d'une totale méconnaissance par le candidat de son environnement professionnel en dehors de ses propres fonctions. De façon générale, le jury a apprécié que le candidat adopte un point de vue sur les choses ou les situations qui lui sont proposées mais il importe surtout qu'il le développe avec une argumentation étayée. Dans sa notation de l'épreuve, le jury a pris en compte cet élément, et a donc mieux noté les candidats ayant fait preuve de curiosité ou de hauteur de vue. Le jury a également apprécié que le candidat révèle le rapport personnel qu'il entretient avec son métier. Il entre, selon le jury, dans la représentation qu'on peut avoir d'un chef de travaux d'art principal, la capacité à faire connaître et rayonner son métier ou son domaine professionnel.

4) Les remarques générales sur l'oral

D'un point de vue général, et pour résumer ce qui est déjà indiqué plus haut, le jury attend de la part des candidats :

- Un exposé de dix minutes, structuré, et ne faisant pas que reprendre le contenu strict du dossier RAEP (non noté par ailleurs)
- Une bonne écoute des questions
- Des réponses concises et précises, ou bien des réponses franches du type « je ne sais pas » plutôt que des contournements qui peuvent s'avérer pénalisants
- Une curiosité sur leur environnement professionnel pour faire montre d'ouverture d'esprit et de curiosité
- Une réflexion sur ses propres motivations pour accéder à ce grade supérieur et une projection sur la suite de sa carrière dans l'hypothèse d'une réussite à l'examen professionnel

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 5.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	21	11	10	3
Femmes	13	11	10	2
Total	34	22	20	5

Seuil d'admission : 14 sur 20.

Amplitude des notes : de 10 à 18 sur 20.


 Monsieur Nicolas HOUZELOT
 Président du jury